Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20231206-DEC2023106-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

06 DEC 2023

DEC2023106
FINANCES ;
Signature d'un devis pour la réfection de la toiture de la salle Max Favalleli.

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

VU l'état de la toiture de la salle Max Favalleli

VU le devis de l'entreprise Riotte pour la réfection de la toiture

CONSIDERANT que la réfection de la toiture de la salle est devenu urgent au vu de son état général,

CONSIDERANT que la proposition faite par l'EURL Riotte en date du 13 novembre 2023 est conforme aux attentes,

DECIDE la signature du devis :

- Devis pour réfection de la toiture de la salle Max Favalleli : 56 218.31 € TTC par l'entreprise EURL Riotte.

PUBLICATION au R.A.A.

le Maire

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON